

entièrement et exclusivement dévoué aux devoirs de son saint ministère, et s'abstenait entièrement de tout ce qui n'avait rapport qu'à des affaires de siècle. Sa santé avait toujours été faible; mais quelques mois avant sa dernière maladie, il paraissait avoir eu un changement favorable, et il se livra alors avec ardeur à des travaux que bien des personnes trouvaient au-dessus de ses forces. La maladie sous laquelle il a succombé — consommation — avait fait trop de progrès pour qu'on put espérer qu'il en reviendrait, et il est bien commun qu'il arrivait dans la persuasion qu'il n'avait que peu de jours à passer dans cette vallée de larmes; sa mort comme sa vie a été dans la paix. Dans ses derniers instants, il a été aussi calme, aussi résigné à la divine Providence qu'il le fut toujours, et il regarda la mort comme devant le délivrer des souffrances qu'il supportait comme étant le lot de l'humanité. Consummatus in brevi explevit tempora multa.

Traduit du Toronto Mirror 23 février 1849. Les colonnes du Toronto Mirror sont toutes en deuil à cause de ce triste événement.

Afin de pouvoir donner aujourd'hui quelques détails des nouvelles d'Europe que nous fournissons nos journaux reçus hier, nous devons remettre à plus tard quelques articles préparés pour ce numéro.

On trouve des affaires de routine sur la dernière page.

M. LE RÉDACTEUR,

On dit partout que la chronique du Capitole est excessivement pauvre cette année. Vous comprenez de suite que si l'intérêt n'est pas grand ici, il est nul pour vous. Le bill de réciprocité est encore sur la table sénatoriale, bien qu'il soit connu que la législature canadienne s'est pressée au commencement de sa présente session de passer une mesure à cet effet. Il faut espérer néanmoins que M. Dix fera bientôt un nouvel effort; je dis bientôt, vu que la fin de la session approche rapidement, et que l'immense quantité d'ouvrage qui s'accumule tous les jours devant le sénat pourrait bien faire négliger ce qui nous intéresse bien plus que le peuple américain. Comme je vous le disais, il est évident que l'opposition manifestée par les sénateurs des Etats du Sud n'a d'autre motif que la crainte de hâter par là l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

Cependant, pour ne pas paraître ridicules, ils en assument un autre, la crainte de la compétition. Je vois avec plaisir qu'on prépare des arguments bien solides contre cette prétendue crainte; les deux Etats les plus intéressés dans l'échange libre, les deux seuls ou presque seuls auxquels cette compétition pourrait devenir redoutable, New-York et l'Ohio, sont les plus empressés à nous l'offrir, ou plutôt à le demander comme une mesure avantageuse pour eux. M. Corwin a présenté ces jours derniers une pétition de la part de l'Etat d'Ohio en faveur du bill. L'opinion de l'Etat de New-York n'est point du tout douteuse. Je ne crains pas que les membres du Nord en édent à ceux du Sud sur ce point, bien que ceux-ci deviennent par fois menaçants, surtout quand il s'agit de l'esclavage, et il faut vous dire qu'ils voient cette question dans tout, même dans le bill de réciprocité. Cette réciprocité est un pas vers l'annexion, suivant eux, et ils comprennent que le Canada s'unirait aux Etats du Nord pour l'abolition de l'esclavage; par conséquent, dit un journal de la Virginie, ouvrir nos marchés aux produits du Canada, ce serait ouvrir poliment la porte à un étranger qui plus tard nous contesterait nos droits sur nos propriétés.

Rien de statué encore sur l'admission ou la non-admission de la Californie comme état de l'Union. Je présume que les renseignements officiels, transmis par le commodore Jones, commandant des forces navales des E.U. dans l'Océan Pacifique vont presser le congrès d'adopter des mesures pour rétablir l'ordre dans cette localité riche, mais infortunée pour le moment; tant il est vrai que l'or ne fait pas le bonheur. D'après ces lettres du commodore Jones, datées de San Francisco 22 déc., on ne compterait pas moins de 5 ou 6 meurtres par semaine. Il y a sur les grands chemins de ces gens qui, trouvant trop pénible d'aller recueillir l'or dans les mines, assaillent ceux qui en reviennent avec le prix de leurs travaux. On se hâte de prendre des moyens de répression; je crois vous avoir dit déjà qu'un régiment militaire se rend sur les lieux pour surveiller l'exploitation du minerai, pour diviser et concéder les terres de la région d'or.

Les étrangers commencent à se rendre à Washington pour l'inauguration solennelle du président élu, le 4 du mois prochain. Le vieux Rough and Ready doit y arriver tout prochainement, il est actuellement à Cincinnati tandis que sa famille est à Baltimore. C'est au 4 de mars que M. Polk va essayer d'exercer les fonctions présidentielles, ou plutôt d'être serviteur du peuple pour redevenir souverain, comme il le dit lui-même. Probablement qu'il a encore sur le cœur les leçons qu'il vient de recevoir du plus jeune des représentants du peuple, M. Stephens, qui a révélé l'existence d'un protocole ou de négociations secrètes entre le président et le gouvernement mexicain lors des traités de paix. Cette révélation a fait un certain bruit dans le congrès et dans la presse, et M. Polk a été forcé de publier ces secrets officiels et d'en venir à des explications. Un peuple souverain a droit, voyez-vous, de savoir tout; point de mystère, point de secrets. (1) Voilà pourquoi les institutions américaines sont si claires, si simples que tout le monde les comprend. Les deux chambres du congrès se sont réunies la semaine dernière dans la chambre des représentants pour déclarer officiellement et solennellement le Gén. Z. Taylor président de la république américaine à partir du 4 mars prochain et M. Fillmore vice-président. Tout cela annonce la fin de la session. Je vais probablement m'éloigner encore du capitol et porter mes observations sur des sujets étrangers à la politique; peut-être aussi vous portera-t-je moi-même ma prochaine lettre.

La température est délicieuse dans ce moment. Tout-à-vous,

R. B. La lettre de notre correspondant des Etats-Unis nous est parvenue trop tard pour notre feuille de mardi dernier.

DE TOUT UN PEU.

ORDINATIONS A QUÉBEC. — Le 22 du courant, Monseigneur l'Evêque de Sydney a conféré dans la cathédrale les ordres

moindres et le sous-diaconat à M. Léandre Gill, et les ordres moindres MM. Augustin Ladrrière, George Edouard Drolet, et W. Richardson.

Le 25, Monseigneur Mod. Demers, Evêque de Vancouver, a ordonné sous-diacres MM. Drolet et Ladrrière, et diacre M. Gill.

Le 28, Monsieur Ladrrière a reçu le diaconat, et M. Gill la prêtrise.

BAZAR. — Il paraît que la recette du bazar de Québec pour les orphelins catholiques, était plus considérable que ne le disaient d'abord les journaux de Québec; la recette totale est en effet de £230.

GLACE. — Il vient de se former à Québec une compagnie pour l'exportation de la glace.

BULLETIN COMMERCIAL. — Le Herald d'hier dit que les parts de la banque de Montréal se vendent à 2 et 2 1/2 par 100 d'escompte, celles de la banque de la cité à 35 par 100 d'escompte, celles du chemin de fer de Laclinc à 80 p. 100 d'escompte, celles du Télégraphe de Montréal au pair.

ENCORE DES FEUX. — Hier soir vers 10 heures (le feu se déclara, on ne sait comment, dans un moulin à vapeur pour scier et blanchir le bois appartenant à MM. Nicholson & Chalmers, situé sur la rue Craig. L'édifice ainsi qu'une quantité de planches et madriers a été entièrement consumé. Les bâtiments voisins ont couru un grand danger, et particulièrement une maison en bois à deux étages au côté nord, celle de M. Ostell était protégée par des murs de briques. Les pompiers ont certainement bien servi ce feu. Dans la maison qui se trouvait le plus en danger se trouvait la cadavre d'une femme qui venait d'expirer quelques instants avant que le feu fut apperçu au moulin. — Vers 4 heures ce matin, un autre incendie s'est déclaré à l'extrémité ouest de la rue St. Paul dans une arrière boutique du magasin de pelletteries occupé par M. Green, il se communiqua ensuite au magasin et la batisso a été presque entièrement consumée.

NOUVELLES DE ROME. — Voici quelques faits officiels recueillis dans la Gazzetta di Roma, et qui prouvent à la fois combien les révolutionnaires sentent la portée d'coup terrible dont les frappe le dernier acte du Souverain Pontife et par quels expédients violents on ployables ils essaient d'en atténuer l'effet redoutable. Ne parlons que pour mémoire de l'organisation du bataillon universitaire dont M. Muzzarelli espère se faire une petite garde prétorienne, et de l'ordonnance qui permet d'entrer dans la garde civique les jeunes gens de 18 ans. Mais notons avec soin une proclamation de M. Armellini, ministre de l'intérieur, qui est un hymne anticipé en faveur des élections générales et dont le but unique est de déclarer " factieux ceux qui s'insurgent contre le principe de la Constitution, qui en consistent violemment ou par des trames secrètes l'application, et qui se placent ainsi hors du droit commun " et addeus de la volonté universelle. La société les surveille, ajoute-t-il, et elle trouvera la force de réprimer toute tentative cachée ou patente de " réaction " et de discorde. C'est sans doute pour mettre en pratique ces menaces et ces insinuations que la commission provisoire du gouvernement a rendu un décret dont voici quelques considérants: " Attendu que les tentatives faites pour empêcher en quelque manière que ce soit la réunion de l'Assemblée nationale, sont une " lésion formelle des droits du peuple. " " Vu que pendant ces jours-ci qui précèdent la réunion de l'Assemblée, un parti réactionnaire cherche tous les moyens et ne recule devant aucun effort " pour exciter la guerre civile et détruire l'ordre et la tranquillité. " " La commission a décrété: " Tout homme privé, tout fonctionnaire public, " par des voies directes ou indirectes, " d'empêcher la convocation des collèges électoraux, ou cherche à exciter la guerre civile, " en conseillant soit au peuple, soit à la force armée de désobéir aux autorités actuellement constituées, " est déclaré PERTURBATEUR DE L'ORDRE PUBLIC, ENNEMI DE LA PATRIE, et comme tel soumis à la plus grande rigueur des lois. A cet effet, il est créé à Rome une JUNTE DE SALUT PUBLIC, présidée par le préfet actuel de police et destinée à donner une rapide et vigoureuse exécution aux lois. " Chaque président de province instituera une junte semblable, aux mêmes fins. "

Ainsi voilà un COMITÉ DE SALUT PUBLIC, des déclarations d'ENNEMI DE LA PATRIE et des MISES HORS LA LOI! Malheureux peuple, qui est destiné à descendre un à un tous les degrés de la servitude et de la terreur! Ne se trouvera-t-il donc pas un homme de cœur et d'énergie pour faire justice de ces Robes-pierre et de ces Marat au petit pied! AUTRES NOUVELLES DE ROME. — Les révolutionnaires romains ne reculent devant aucun moyen d'oppression. Avant-hier nous avions les mises hors la loi et la constitution des comités de salut public. Aujourd'hui, voici de l'intimidation de détail et de la terreur de bureau. La Commission provisoire du gouvernement a adressé une circulaire à tous les employés, où " elle invite instamment les hommes qui vivent du budget de l'Etat et qui doivent à l'Etat concours de leur opinion, de donner en se rendant au scrutin un exemple de vertu et d'intelligence civique. " Quand on se rappelle que le Saint-Père a fait des discours les plus expressés de prendre part au vote, on comprend toute la portée de ces injonctions. Il faut d'ailleurs que le gouvernement compte bien peu sur l'obéissance de ses propres fonctionnaires, pour descendre à d'aussi indignes moyens. D'un autre côté, le ministre de l'intérieur organise la joie publique pour le jour des élections. Une circulaire ordonne à toutes les municipalités du district de se rendre au chef-lieu électoral, et conjoint aux autorités " d'y préparer des démonstrations de joie, afin que cet acte solennel soit fait le mieux possible. " En même temps, une autre circulaire ordonne la convocation de toutes les gardes civiques en armes, pour ce même jour, aux mêmes lieux. Mais, comme le ministre craint que les citoyens ne se rendent pas à cet ordre, il décide " que la garde sera considérée comme mobilisée et payée en conséquence pendant deux jours... par leurs communes respectives. " Ce qui ressort de tout cela, c'est que le gouvernement voit bien que personne n'ira aux élections, et qu'il ne pourra pas installer sa Constituante. Voici encore un nouvel expédient qu'il a inventé dans sa détresse. Ne pouvant rendre la Constituante populaire en tant que romaine, il essaie de donner le change, et de lui attirer plus de sympathies en la présentant comme le centre et le foyer d'une Constituante italienne. C'est ce que déclare une proclamation en date du 16 janvier, où il est établi que, parmi les députés à la Constituante romaine, une partie sera choisie pour faire le centre d'un " parlement italien " et un appel est adressé à tous les peuples d'Italie pour fournir leur contingent à cette " haute représentation nationale. " Il ne manquait plus à la révolution dans la Péninsule que ce dernier coup. Voilà Gioberti et Montanelli dépassés! Voilà l'idée d'une Constituante italienne placée sous la réprobation qui frappe le ministère démocratique de Rome et enveloppée dans le mépris qu'il soulève. Quel est l'Italien vraiment ami de l'indépendance et de la grandeur de son

pays, vraiment jaloux de sa nationalité, qui ne reculerait pas devant la solidarité redoutable que lui imposerait toute participation à une œuvre semblable? Que la constituante italienne fût le rêve de Montanelli et de Guerazzi, elle n'aurait qu'une folie révolutionnaire: devenue l'acte de Sterbini et l'annexe de la Constituante romaine elle est une rébellion impie et sacrilège. Des troubles éclatent dans plusieurs provinces à Frosinone, à Orviète, etc. Le sénateur de Biologno, comte Zucchini, et toute la municipalité, ont donné leur démission. C'est la suite de la désorganisation générale qu'opère par sa seule présence le ministère démocratique. — Le duc Sforza-Cesarini a obtenu, à ce qu'il paraît, la majorité des voix de la garde civique de Rome pour le grade de général. C'est un échec pour le gouvernement qui, comme on sait, avait nommé à ce poste M. Masi, secrétaire de Canino.

ENCORE D'AUTRES NOUVELLES DE ROME. — Il est difficile d'apprécier exactement et dans le détail la situation des Etats romains, de la capitale surtout. Toutefois, deux faits ressortent évidemment de la lecture des journaux: le premier, c'est que le gouvernement démocratique met de plus en plus la terreur à l'ordre du jour, et que dans certains endroits cette odieuse intimidation pèse d'une manière déplorable sur les honnêtes gens. En second lieu, il est manifeste que des symptômes sérieux d'agitation éclatent dans un grand nombre de localités. La misère augmente rapidement: les d'impôts continuent avec une effroyable rapidité. On ne voit plus à Rome que du papier-monnaie, dit une correspondance adressée à l'ère Nouvelle; le trésor reçoit en espèces sonnantes et pice en bons. 160,000 écus venus de province ont aussitôt disparu. On assure que Sterbini vient de placer chez un banquier de Londres 20,000 écus romains il ne respecte même pas les revenus des pauvres. On arme le fort Saint-Ange sous prétexte d'intervention; mais je crois que c'est une forteresse que les despotes préparent à leur tyrannie. Pauvre ville, que Dieu te donne la paix et le courage! Le Constitutionnel romain parle de troubles à Rieli, à Marino, et sur divers autres points. — A Subiaco, il y a eu un soulèvement contre le gouvernement intrus de Rome. Le district de Ponte-Corvo s'est séparé du gouvernement romain et s'est mis en relation directe avec Gaëte. — L'ordre du lieu tenant-général Zucchini a produit un effet considérable sur les troupes. Plusieurs feuilles romaines annoncent que des carabiniers et d'autres soldats qui se trouvaient à Frosinone ont quitté leurs corps, et se sont retirés dans le royaume de Naples. — Le duc Sforza-Cesarini, élu par la majorité des suffrages de la garde civique au grade de général, a refusé ces fonctions et a quitté Rome. Ce choix honorable était déjà un échec pour le gouvernement. La retraite du duc Cesarini, qui ne veut pas obéir au ministère rebelle, est une nouvelle protestation contre la faction qui tyrannise Rome. Le gouvernement vient de nommer au poste vacant le général Ferrari, commandant de la division qui revient de Venise. Reste à savoir si la garde civique consentira à recevoir les ordres d'un chef qu'elle n'aura pas choisi. — Le Contemporain nous apporte un récit fort suspect de ce qu'il appelle un mouvement réactionnaire. Nous le reproduisons en n'y ajoutant aucune foi et en nous réservant d'expliquer le fait évidemment dénaturé par les radicaux. On sait que le général Zamboni, qui passe pour être très-dévoué au Saint-Père, a été arrêté récemment par le ministère. Voici ce que raconte le Contemporain: Aujourd'hui toutes les troupes avaient été consignées dans leurs quartiers, mais au milieu de la journée la consigne fut levée, excepté pour les chasseurs casernes in Cinarra. Renvoyés enfin au commencement de la soirée, ces chasseurs montrèrent une certaine irritation de cette prolongation de service, et encore plus échauffés par le vin qui leur avait été payé, ils se portèrent vers la Piletta où sont casernés les dragons. On dit que les officiers ont tenté de les en détourner; mais ces conseils furent sans effet et c'est sans officiers qu'ils se sont dirigés d'abord vers le Quirinal sous le prétexte de faire entendre au ministère leurs vœux, qui ne tendaient à rien moins qu'à obtenir la délivrance du général Zamboni; mais pendant que leur parlementaire s'introduisait au Quirinal, ces misérables retournèrent à la Piletta, et là, redemandèrent, les armes en mains, le général Zamboni. Les braves et fidèles dragons leur intimèrent l'ordre de déposer les armes, mais tout fut inutile. Ces révoltés firent une décharge. Les dragons les chargèrent; dix-sept hommes ont été faits prisonniers; le reste s'est dispersé, mais on sait dans quelle direction, et dans peu ils tomberont entre les mains de la justice pour être jugés par la commission instituée aujourd'hui.

NOUVELLES DE GAËTE. — On écrit de Gaëte, 21 janvier. Son Eminence le Cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, accompagné de M. l'abbé Bernard, archidiacre de Lille, l'un de ses vicaires généraux, et de M. l'abbé Desrousseaux, supérieur de son petit séminaire, est arrivée à Gaëte le 19 courant, par le Calan, que commande le digne capitaine Dupouy. Son Eminence a été reçue par le cardinal Antonelli, ministre d'Etat, qui lui a procuré aussitôt une audience au Saint-Père. Sa Sainteté a témoigné une grande joie de recevoir cette visite, et a manifesté l'intention de retenir Son Em. auprès d'Elle pendant quelque temps. A la fin de l'audience, les ecclésiastiques de la suite du cardinal Giraud et le commandant Dupouy ont été admis à baiser les pieds de Sa Sainteté et à recevoir sa bénédiction. Le Saint-Père jouit d'une santé parfaite; la paix de Dieu, la sérénité du ciel est dans son cœur et reluit sur tous ses traits. Pie IX montre en mille manières qu'il aime la France, et qu'il connaît les éléments de bien que renferme notre pays. Il a un désir sincère, une volonté ferme de visiter ses rivages, dès que les événements le lui permettront. Sa Sainteté a approuvé avec une grande consolation que toutes les Eglises de France aient levé pour Elle une armée de prières, en attendant qu'elles lui envoient les offrandes de leur piété filiale. Le Saint-Père daigne admettre à se promener et à passer les soirées avec lui Mgr. Giraud qui doit au cardinal Antonelli la plus gracieuse hospitalité.

AUTRES NOUVELLES DE GAËTE. — Les lettres de Gaëte annoncent que la santé de l'auguste Pie IX est toujours bonne, malgré les douleurs dont son cœur paternel est affligé. S. Em. le cardinal Macchi, doyen du Sacré Collège, a écrit à S. Em. le cardinal Lambruschini, sous-doyen, que le Saint-Père désirait se voir entouré à Gaëte de tous les cardinaux résidant à Naples ou aux environs, et le cardinal Lambruschini s'est empressé de faire connaître ce vœu à ses illustres et vénérables collègues. On assure que des conférences vont enfin être ouvertes par les différentes puissances catholiques dans le but de procurer le rétablissement du Saint-Père sur son trône. Gaëte serait vraisemblablement le lieu où s'ouvrirait le congrès, qui se mettrait ainsi à la disposition du Saint-Père.

FRANCE, SOIRÉE DU 29 JANVIER. — Les événements se pressent avec une telle rapidité que l'histoire contemporaine ne compte plus ses dates par an, ni par mois, mais par jour. — Les dispositions d'une partie de l'Assemblée, à peine con-

nues par le rapport provocateur de M. Grévy, ont bientôt porté leurs fruits. La lutte s'est engagée vivement dans l'Assemblée, et à chaque instant on redoute qu'elle n'éclate dans la rue. Samedi, c'étaient les écoles d'où l'on craignait que l'agitation ne se communiquât aux faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques. Aujourd'hui l'agitation règne dans la garde mobile aussi bien que dans les clubs, et l'on annonce l'ouverture d'une nouvelle réunion de ce genre sous les auspices des représentants montagnards dans le faubourg Poissonnière, en avant des faubourgs du Temple, Saint-Martin et Saint-Antoine. Espérons que les alarmes qui agitent la population parisienne ne seront pas tristement justifiées par de nouveaux désordres. — Ce matin le rappel a été battu dans tous les quartiers de la capitale. Une force imposante a enrôlé l'Assemblée dont les abords sont restés libres. L'irritation semblait avoir concentré son foyer dans cette enceinte. Là les partis n'ont jamais été plus tranchés et plus animés. On dirait qu'ils vont en venir aux mains. La convocation des troupes, destinées à protéger l'Assemblée, est la première occasion que saisit la gauche pour attaquer le ministère. Puis, quand cette occasion de lutte lui est arrachée par les explications de M. Ollivier Barrot et de M. Marra-st, elle reporte dans un autre débat toutes ses rancunes et toutes ses animosités. — On sait quelles sont les conclusions de la commission relativement à la dissolution de l'Assemblée. Elle les rejette toutes avec un égal dédain. Et l'Assemblée, pour donner complète satisfaction à M. Grévy, n'a qu'à déclarer qu'elle ne passe pas à une seconde lecture. La première délibération, qui a occupé toute cette séance, ne porte que sur le principe. Le principe condamné, il n'y aurait plus à discuter ni détails ni amendements. N'était-ce pas une raison au moins pour que cette délibération fût sérieuse et complète! Mais non! les passions sont en feu. M. Fresneau parle avec talent; on l'écoute une demi-heure. M. Jules Favre flâte la majorité dans toutes ses faiblesses et dans toutes ses illusions; il excite un enthousiasme qu'il soutient avec habileté pendant près de deux heures en restant dans de violentes déclamations. Mais enfin il veut discuter, il ennuie, et il descend de la tribune avec un succès compromis. M. Victor Hugo résiste avec énergie, et succède avec éloquence, contre un système d'interruption organisée; M. de Lamartine est moins heureux que lui; M. Combarès de Leyval proteste encore. Mais en vain! Les orateurs de la gauche ont tous renoncé à la parole; leur parti s'est beaucoup mieux, par ses cris, imposé silence à ses contradicteurs! Et cependant il faut, dit-on, en finir aujourd'hui. Eh bien! comment sera posée la question? quel sera le mode de votation? Alors éclate une tempête à laquelle on ne saurait comparer même les précédents tumultes. Il ne s'élève du fond de la salle qu'un immense hurrah! A la suite de cet effroyable tapage, on fait l'appel nominal des représentants; le scrutin secret s'opère tant bien que mal, on le dépoille, et on en fait connaître le résultat. L'Assemblée s'est séparée dans la plus vive agitation. Jusqu'à présent tout est calme au dehors.

PARIS 31 JANVIER. — Les arrestations de MM. FORESTIER colonel de la 6e légion; d'ALTON-SUSSE, ancien pair de France; AUBART-ROCHE, ancien rédacteur du National; et d'une certaine d'autres personnes ont excité une certaine sensation.

LES ROUGES. — On dit que le 31 janvier l'Assemblée nationale, que la police avait saisi, au domicile de M. d'Alton-Susée, un décret émané d'un nouveau gouvernement provisoire, qui frappe un impôt non pas d'un milliard, comme l'impôt Barbes, mais bien de trois milliards, sur les riches. Ce décret suspendait en outre la liberté individuelle pendant six mois, et la liberté de la presse indéfiniment, c'est-à-dire jusqu'à l'organisation de la république démocratique et sociale.

BULLETIN POLITIQUE DE L'ÉTRANGER. — Les chambres de Toscane ont adopté le projet de loi relatif à l'élection des députés à l'Assemblée constituante italienne. Le ministère démocratique a fait décider que ces représentants auraient des pouvoirs illimités. — En Autriche, la diète de Kremsier a adopté le paragraphe 5 des droits fondamentaux, qui défère au jury le jugement des délits politiques et de la presse. — Le ministère de Saxe a donné sa démission, parce que le roi s'oppose à la promulgation dans son royaume des droits fondamentaux votés par le parlement de Francfort. — Le paquebot du Levant a apporté les détails de l'investiture donnée par Had'ul-Medjid à Abbas-Pacha, fils d'Ibrahim, pour la vice-royauté d'Égypte. — Nous apprenons par la même voie que la Perse est livrée à l'anarchie et à la guerre civile.

MARIAGES. A Ste Marie le 29 février, le Capitaine Siméon Larochelle, Ecr. de St. Anselme, à demoiselle Henriette Proux, fille du major Jean Pierre Proux, Ecuier, de Ste. Marie.

DRÈS. En cette ville, le 28 février, à un âge avancé, Dame Apolline Curat, veuve de feu Jacques Adhémar, Ecr.; Ses funérailles auront lieu samedi prochain. Aux Tanneries des Rollands, le 28 février, Dame Marie-Louise Cazelat, épouse de M. Paul-Eugène Daschamps, à l'âge de 40 ans et demi, après 3 mois de maladie.

NAISSANCE. A Québec, le 26 février, la Dame de J. H. Dunn, Ecr., a mis au monde une fille.

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE. ASSEMBLÉE TRIMESTRIELLE. UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TRIMESTRIELLE des Membres de l'Association St. Jean Baptiste, aura lieu, en conformité à la 2e section des règlements, le 1er LUNDI DE MARS courant à 7 heures, p. m., dans un des magasins de JOSEPH BOULANGER, Ecuier, rue Notre-Dame. LUDGER DUVERNAY Commissaire-Ordonnateur.

NEUVAIN DE ST. FRANÇOIS XAVIER. Le Soussigné prend la liberté d'informer ses pratiqués et le public en général, qu'il a en mains une superbe édition de la NEUVAIN DE ST. FRANÇOIS XAVIER. Cette édition est enrichie de l'image adaptée pour le Neuvain en l'honneur du St. Apôtre des Indes, qu'il vend au même prix que les autres éditions. J. BRE. ROLLAND. 16 fév.—jmo.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des Leçons de Musique.